

NON CLASSIFIÉ

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'INGÉRENCE ÉTRANGÈRE RAPPORT INSTITUTIONNEL (RI) - PATRIMOINE CANADIEN

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Mandat et autorité ministérielle

- Le mandat du ministère du Patrimoine canadien (PCH) est énoncé dans la *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* et est axé sur la promotion de l'identité et des valeurs canadiennes, du développement culturel et du patrimoine. Les politiques et les programmes de PCH favorisent un environnement où les Canadiens ont accès à des expressions culturelles dynamiques, peuvent célébrer notre histoire et notre patrimoine et bâtir des communautés fortes.
- La Direction générale des cadres de politiques pour les marchés numériques et créatifs (CPNMC) du secteur des affaires culturelles de PCH se concentre sur les politiques liées à : la radiodiffusion, y compris la diffusion continue en ligne ; les médias d'information en ligne ; la désinformation en ligne et les préjudices en ligne ; le droit d'auteur; et l'examen des investissements étrangers dans le secteur culturel (ex. : livres, journaux ou périodiques, films et vidéos, enregistrements musicaux audio ou vidéo et musique). La CPNMC comprend la Direction de l'Initiative de citoyenneté numérique, qui gère le Programme de contributions en matière de citoyenneté numérique (PCCN) et effectue des travaux stratégiques liés aux préjudices et à la désinformation en ligne.
- PCH remplit son mandat sous la direction de cinq ministres du Cabinet. La CPNMC relève de la ministre du Patrimoine canadien, Pascale St-Onge.

Réponses aux questions de la Commission

- (1) Une liste et une description de tous les principaux cas d'ingérence étrangère présumée visant les processus démocratiques du Canada, y compris un résumé, les dates, la cible, le pays concerné, les principaux acteurs, la circulation de l'information et les réponses prises.**
 - NÉANT – Compte tenu de son mandat, PCH n'a aucun cas de ce genre à signaler.
- (2) Une liste et une description de tous les moyens existants à la disposition de chaque ministère et organisme gouvernemental pour détecter, dissuader et contrer toute activité d'ingérence étrangère, y compris tout changement pertinent ou toute évolution de ces moyens.**
 - Tous les efforts dans cette catégorie sont strictement limités à l'Initiative de citoyenneté numérique (ICN), dont il est question ci-dessous.
- (3) Une liste et une description de toutes les propositions de politiques, de tous les plans législatifs et de toutes les demandes de ressources liés à l'ingérence étrangère, y compris, mais sans s'y limiter, les notes de service adressées au sous-ministre (ou l'équivalent) ou au sous-ministre adjoint (ou l'équivalent). Au minimum, elle doit inclure la date de la demande, la date de la décision (le cas échéant), un résumé des modifications proposées et l'issue de la demande.**

NON CLASSIFIÉ

Désinformation et démocratie

- En 2019-2020, dans le cadre de l'approche du gouvernement visant à protéger sa démocratie, Patrimoine canadien a versé 7 millions de dollars sur 9 mois à 23 projets réalisés par des intervenants de la société civile canadienne qui ont renforcé la pensée critique des citoyens à l'égard de la désinformation en ligne et leur capacité à être plus résilients face à la désinformation en ligne, ainsi que leur capacité à participer aux processus démocratiques.
- Des fonds ont été alloués pour l'éducation civique, l'information et les médias numériques, allant de séances et d'ateliers de sensibilisation à l'élaboration de matériel d'apprentissage. Cette initiative a été mise en œuvre par l'entremise des programmes suivants : 1) Fonds pour l'histoire du Canada ; 2) Initiatives collectives – Fonds du Canada pour les périodiques ; et 3) Les jeunes s'engagent.
- L'Initiative de citoyenneté numérique (ICN) a été officiellement établie en 2020 et est une stratégie à plusieurs volets qui vise à soutenir la démocratie et l'inclusion sociale au Canada en renforçant la résilience des citoyens face à la désinformation en ligne et en établissant des partenariats pour soutenir un écosystème d'information sain. Cela comprenait la création du Programme de contributions en matière de citoyenneté numérique (PCCN), qui appuie les priorités de l'ICN en fournissant une aide financière d'une durée limitée pour la recherche et les activités axées sur les citoyens.
- Le budget de 2019 a prévu 19,4 millions de dollars sur quatre ans pour l'ICN. L'ICN a également alloué près de 4,5 millions de dollars en financement supplémentaire par l'intermédiaire du Fonds d'urgence pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et de sport pendant la pandémie de COVID-19. L'ICN a ensuite été renouvelée jusqu'en 2024-2025 et a reçu 31 millions de dollars supplémentaires dans l'Énoncé économique de l'automne 2022¹.

Programme de contributions en matière de citoyenneté numérique

- Le PCCN soutient les priorités de l'ICN en fournissant une aide financière limitée dans le temps pour la recherche et les activités axées sur les citoyens. Le Programme vise à soutenir la démocratie et l'inclusion sociale au Canada en renforçant ou en soutenant les efforts visant à contrer la désinformation en ligne et d'autres préjudices et menaces en ligne.
- Depuis janvier 2020, le PCCN a versé plus de 31 millions de dollars à 142 projets² visant à mieux comprendre et à renforcer la résilience des citoyens face à la désinformation et à d'autres formes de contenu préjudiciable en ligne. Ces projets rejoignent les Canadiens à l'échelle nationale et locale, en ligne et hors ligne, dans les communautés minoritaires, dans les deux langues officielles et dans les communautés autochtones.
- PCH finance des projets qui ont des objectifs clairs et des résultats mesurables. Dans le cas particulier du PCCN, les demandes sont évaluées en fonction d'un ensemble de critères et examinées par deux comités de gouvernance qui évaluent les demandes et les classent par ordre de priorité en fonction des fonds disponibles. Les critères d'évaluation sont les suivants : besoin démontré pour le projet ; la preuve que le projet aura un impact positif sur le Canada ou les Canadiens à l'échelle nationale ; la capacité de rechercher une large participation, ainsi que d'inclure les communautés

¹ Ce montant comprend le financement des crédits 1 et 5.

² En plus des projets financés dans le cadre des appels de propositions réguliers et des appels de propositions spéciaux, décrits ci-dessous, le PCCN fournit du financement à des bénéficiaires particuliers qui cherchent à renforcer leurs capacités.

NON CLASSIFIÉ

autochtones, les communautés de langue officielle en situation minoritaire, les jeunes et les communautés en quête d'équité.

- Les demandes au PCCN sont examinées par deux comités de gouvernance : un organe consultatif et un comité directeur.
- L'organe consultatif est composé de représentants de PCH et de plus de 21 autres ministères fédéraux. L'objectif de l'organe consultatif est de : 1) examiner les demandes soumises au PCCN pour s'assurer qu'elles sont appropriées et pertinentes par rapport aux objectifs du gouvernement en matière de lutte contre la désinformation en ligne et d'autres préjudices en ligne, en mettant à profit toute expertise ou expérience existante en la matière dans le cadre de la collaboration avec les candidats ; 2) faire connaître les propositions de projets qui peuvent s'aligner sur leurs propres programmes en vue de coordonner les activités de financement ; et 3) revoir les priorités de financement élaborées par PCH pour chaque nouvel appel de propositions.
- Le comité directeur est composé de représentants du milieu universitaire, de la société civile et d'organismes de financement à but non lucratif. Son objectif principal est de « cadrer l'agenda du volet recherche du ministère, de l'ICN, qui comprend le PCCN et l'Initiative pour la recherche en matière de citoyenneté numérique (IRCN) du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) de PCH ». Cela comprend l'examen et la formulation de commentaires sur les prochaines priorités de financement du PCCN.
- Le PCCN s'associe au Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) pour fournir un soutien financier par l'entremise des Subventions Connexion CRSH sans lien de dépendance. L'objectif de ce financement est de : 1) promouvoir la recherche canadienne qui permettra de mieux comprendre, en se fondant sur des données empiriques, les répercussions de la désinformation en ligne au Canada afin de mieux éclairer les programmes et les politiques ; 2) renforcer la capacité du Canada à mener des recherches sur la lutte contre la désinformation en ligne et d'autres préjudices en ligne connexes ; et 3) aider à favoriser une communauté de recherche dans le domaine de la citoyenneté numérique et de la désinformation en ligne au Canada.
- L'Initiative conjointe pour la recherche en matière de citoyenneté numérique appuie les objectifs de l'approche du gouvernement du Canada en matière de protection de la démocratie et de lutte contre la désinformation et d'autres préjudices en ligne.

PCCN : Appels à projets réguliers

- Les appels de propositions réguliers sont administrés environ une fois par année. Le premier appel de propositions du PCCN a été lancé en 2020-2021 et a fourni 2 094 422 \$ à 8 projets. L'appel a priorisé les projets qui visent à comprendre la désinformation en ligne et d'autres préjudices en ligne dans un contexte canadien, y compris leur évolution et leurs impacts différentiels sur les Canadiens. Il visait également à définir le succès du renforcement de la résilience des citoyens et de la littératie aux médias numériques, et à comprendre l'impact de ces activités dans un contexte canadien. L'objectif est d'améliorer la sécurité et la littératie numériques des Canadiens.
- Le deuxième appel de propositions du PCCN en 2021-2022 a alloué 758 691 \$ à 9 projets. L'accent était mis sur la prédiction des problèmes futurs de désinformation en ligne, la compréhension de l'impact de la désinformation sur les communautés canadiennes diversifiées et marginalisées, et l'exploration des facteurs sociétaux et psychologiques qui poussent les individus vers des activités de désinformation. Il visait également à comprendre les effets d'une exposition limitée à un contenu en

NON CLASSIFIÉ

ligne diversifié, y compris la façon dont les Canadiens accèdent à des informations fiables et l'influence des systèmes algorithmiques sur le contenu que les utilisateurs consomment en ligne.

- Le troisième appel de propositions du PCCN en 2021-2022 a alloué 1 331 635 \$ à 15 projets. L'accent était mis sur la compréhension du rôle des algorithmes et de l'intelligence artificielle (IA) dans la propagation et l'impact de la désinformation sur les plateformes en ligne, et de leur potentiel à favoriser un écosystème d'information diversifié. Il visait également à comprendre la propagation et l'impact de la désinformation sur la diaspora, les autochtones et les communautés de langue maternelle non-anglophone au Canada à l'aide de l'ACS+. De plus, il a cherché à évaluer les recherches et les programmes existants liés à la désinformation en ligne et leur efficacité à promouvoir la résilience des citoyens et l'éducation aux médias.
- Le quatrième appel du PCCN en 2022-2023 a financé 16 projets à hauteur de 1 285 615 \$. L'accent était mis sur l'évaluation des efforts des plateformes contre la désinformation, la compréhension des sources de désinformation non nouvelles et l'étude des aspects comportementaux de la désinformation diffusée au Canada.
- Le cinquième appel du PCCN en 2023-2024 a alloué plus de 9 millions de dollars à 27 projets. L'accent était mis sur l'élaboration d'outils d'éducation aux médias numériques, l'identification du contenu généré par des robots et la lutte contre la violence en ligne faite aux femmes, aux filles et aux communautés 2ELGBTQI+. Il visait également à créer des ressources pour prévenir la cyberintimidation, à renforcer les capacités techniques des petites et moyennes organisations de la société civile et à élaborer des outils pour contrer la mésinformation et la désinformation provenant de gouvernements étrangers comme la République populaire de Chine (RPC) et la Russie ciblant les citoyens canadiens et les communautés de la diaspora. La recherche, la mise à l'essai et l'évaluation d'outils liés à ces priorités ont également été incluses.

PCCN : Appels à projets spéciaux

- Des appels de propositions spéciaux sont lancés en réponse à des problèmes aigus et à la nature et aux impacts changeants de la désinformation et d'autres formes de contenu préjudiciable en ligne.
- Les deux premiers appels de propositions spéciaux du PCCN ont été lancés en 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19 et, ensemble, ils ont versé 4,3 millions de dollars à 34 projets. Les priorités de ces appels étaient axées sur des projets qui intensifieraient les efforts visant à aider les citoyens à réfléchir de manière critique à l'information sur la santé qu'ils trouvent en ligne, à identifier la mésinformation et la désinformation et à limiter l'impact des publications racistes et/ou trompeuses sur les médias sociaux liées à la pandémie de COVID-19.
- Le deuxième appel à projets spécial du PCCN a été lancé en 2022 en réponse à la guerre en Ukraine. Cet appel spécial a permis d'injecter 2,5 millions de dollars dans 11 projets. Les priorités de cet appel étaient axées sur des projets visant à accroître la littératie civique, à promouvoir la pensée critique lorsqu'il s'agit de valider les sources d'information et à renforcer la capacité au Canada de lutter contre la désinformation en ligne. La préférence a été accordée aux projets qui s'attaquent carrément à la désinformation russe au Canada en général et en ce qui a trait à la crise ukrainienne et à ses répercussions sur les Canadiens et les Canadiens d'origine ukrainienne en particulier, ainsi qu'aux projets qui renforcent la capacité du Canada en matière d'outils numériques facilement accessibles.
- Le troisième appel à propositions spécial du PCCN a été lancé en 2023 et visait à sensibiliser à la sécurité en ligne. Cet appel spécial a permis d'injecter 543 468 \$ dans 11 projets. Les priorités de cet

NON CLASSIFIÉ

appel étaient axées sur les projets visant à sensibiliser le public canadien aux outils et aux services offerts par les organisations non-gouvernementales. Ces outils aident à reconnaître, à signaler, à éviter et à traiter les impacts négatifs des discours de haine, de l'incitation à la violence, du contenu terroriste, de l'exploitation sexuelle des enfants et de la distribution non consensuelle d'images intimes. Il a également mis l'accent sur la manière d'utiliser les médias sociaux et les outils de services en ligne pour prévenir ou réduire ce type de contenu préjudiciable.

Le Réseau canadien de recherche sur les médias numériques

- Le PCCN soutient le travail du Réseau canadien de recherche en médias numériques (RCRMN) basé à l'Université McGill et à l'Université de Toronto. Sur une période de trois ans, le PCCN versera au RCRMN un financement de 5,5 millions de dollars.
- Lancé en 2023, le RCRMN se concentre sur la protection et le renforcement de la résilience au sein de l'écosystème de l'information canadien en tirant parti des meilleures pratiques en matière d'analyse de données quantitatives et qualitatives. Le RCRMN protégera l'écosystème de l'information canadien en produisant et en soutenant la production de recherches de calibre mondial sur la dynamique de l'écosystème de l'information du Canada et sur la façon dont cette information influe sur les attitudes et les comportements des Canadiens ; en informant les Canadiens de la qualité de l'information dans l'écosystème de l'information, y compris l'identification de l'ingérence étrangère, des erreurs et de la désinformation, et en élaborant des signaux d'information fiables ; et en élaborant et soutenir la mise en œuvre de stratégies visant à renforcer la résilience informationnelle et la littératie numérique des Canadiens.

Responsabilités liées à la Loi sur la radiodiffusion

- La ministre du Patrimoine canadien est responsable de la *Loi sur la radiodiffusion*, qui confère au CRTC les pouvoirs et les outils nécessaires pour réglementer et surveiller le système de radiodiffusion. Le CRTC est l'autorité publique indépendante chargée de réglementer et de superviser le système canadien de radiodiffusion. Si le gouvernement du Canada a des préoccupations au sujet des activités des entreprises de radiodiffusion et de l'ingérence étrangère potentielle par le biais de la radiodiffusion, la *Loi sur la radiodiffusion* lui confère le pouvoir précis de demander au CRTC de tenir une audience ou de faire rapport sur un sujet particulier. Les citoyens peuvent également déposer des plaintes auprès du CRTC.
- (4) Une liste et une description de toutes les ententes et de tous les engagements existants (y compris les protocoles d'entente) entre les ministères et les organismes gouvernementaux, et avec les partenaires internationaux, visant à détecter, à décourager et à contrer les activités d'ingérence étrangère, y compris les dates auxquelles les ententes ont été mises en place.**
- NÉANT - Compte tenu de son mandat, PCH n'a pas d'entente et d'engagement de ce genre.
- (5) Une liste et une description de toutes les demandes de mandat liées à l'ingérence étrangère présentées au ministre de la Sécurité publique et des autorisations ministérielles soumises au ministre de la Défense nationale, y compris la date de présentation au ministre, la date d'approbation par le ministre, la date de la décision de la Cour fédérale et, le cas échéant, les motifs de la décision.**

NON CLASSIFIÉ

- NÉANT – Compte tenu de son mandat, PCH n'est pas appelé à préparer ou à soumettre de telles demandes de mandat ou d'autorisations ministérielles.
- (6) Une liste et une description de la date, du lieu, des participants et un résumé des discussions pour tous les engagements des cadres supérieurs (SMA et échelons supérieurs, y compris les ministres) avec des représentants de gouvernements étrangers (en particulier la Chine, la Russie et l'Inde) où la question de l'ingérence étrangère a été soulevée.**
- Des représentants de Patrimoine canadien ont collaboré périodiquement avec des représentants de gouvernements étrangers, comme la Commission européenne (UE), les États membres de l'Union européenne, le Royaume-Uni et l'Australie, pour discuter de l'évolution des politiques et des pratiques exemplaires liées aux préjudices en ligne, y compris la désinformation en ligne. Bien que ces discussions n'aient pas porté spécifiquement sur l'ingérence étrangère, elles ont parfois pu aborder l'intersection entre la désinformation en général et la désinformation parrainée par des États étrangers.
 - Ces engagements englobent les éléments suivants :
 - Mission d'information en Europe sur la désinformation et la diversité des contenus ; la délégation s'est rendue au Conseil de l'Europe, en France, en Allemagne, à la Commission européenne et au Royaume-Uni (été 2018)
 - Dialogues numériques périodiques entre le Canada et l'UE (réunion inaugurale de 2019 à aujourd'hui)
 - Engagement périodique avec l'Australie (2019 à aujourd'hui)
 - Engagement périodique avec la Nouvelle-Zélande (2019 à aujourd'hui)
 - 3e réunion du Groupe d'experts de l'OCDE sur la mésinformation et la désinformation (mars 2022)
 - Participation à l'événement du G20 sur l'intégrité de l'information, organisé par le Brésil (avril 2024)
 - Mission d'enquête auprès de la Commission européenne sur les préjudices en ligne (mai 2024)
- (7) Une liste et une description de toutes les campagnes d'éducation visant les parlementaires et leur personnel, les partis politiques, les employés du gouvernement fédéral, provincial ou municipal, les groupes de la diaspora ou le grand public en ce qui concerne l'ingérence étrangère.**
- Le dernier appel de propositions du PCCN comprenait sept priorités, dont l'une visait spécifiquement à élaborer et à publier des outils visant à renforcer la résilience face à la mésinformation et à la désinformation provenant de gouvernements étrangers, comme la Chine et la Russie, ciblant les citoyens canadiens, y compris les communautés de la diaspora. Le financement des projets dans le cadre de cet appel de propositions a été approuvé par la ministre du Patrimoine canadien en avril 2024. Trois projets à l'appui de cette priorité particulière ont été approuvés aux fins de financement et sont en cours. Il s'agit notamment d'activités visant à sensibiliser le public et les représentants du gouvernement aux tactiques utilisées par les gouvernements étrangers et à ceux qui étudient les dernières tendances en matière de manipulation de l'information par les gouvernements étrangers. Ces projets sont financés par le ministère, mais sont menés sans lien de dépendance.
 - « Canadian Digital Defenders Collective », un projet axé sur les citoyens de l'Institut d'études sur le génocide et les droits de la personne de Montréal (MIGS), un institut basé à l'Université

NON CLASSIFIÉ

Concordia. Le projet renforcera la résilience cognitive des Canadiens face à la désinformation en ligne, aux discours haineux et aux campagnes d'influence étrangère en renforçant leur capacité à reconnaître ces menaces et en leur donnant les outils pour y faire face. Le MIGS offrira des séances de formation d'une journée dans quatre villes canadiennes, offrira des séances d'information avec des fonctionnaires fédéraux et provinciaux canadiens, ainsi qu'avec des diplomates, des forces de l'ordre, des responsables de l'immigration et des parlementaires, élaborera une série de balados, animera des discussions Live X Spaces et élaborera un guide opérationnel sur les menaces numériques et la résilience. L'organisme a reçu 406 803 \$ pour ce projet.

- « Renforcer la résilience des communautés face à l'ingérence étrangère », un projet de recherche du *Digital Public Square*, dont l'objectif est de renforcer notre compréhension des campagnes d'influence étrangère, de désinformation et de répression transnationale au Canada en provenance de la RPC, et de renforcer la résilience sociétale face à de telles campagnes et aux efforts connexes qui cherchent à miner l'inclusion sociale. Le projet mènera des activités de recherche pour améliorer notre compréhension de l'ingérence étrangère et créera des outils pour sensibiliser les Canadiens aux campagnes d'ingérence étrangère et accroître la résilience des Canadiens face à leurs répercussions. L'organisme a reçu 949 471 \$ pour ce projet.
- « Désinformation in Canadian Chinese-language media », un projet de recherche élaboré par l'Université de Calgary. Ce projet porte sur l'ingérence étrangère dans la couverture médiatique canadienne en langue chinoise et son impact sur les communautés de la diaspora chinoise au Canada. L'organisation développera un outil d'IA en libre accès pour le texte et les images qui pourra identifier les récits, les sentiments et les émotions dans les médias en langue chinoise et le rendre accessible aux principales parties prenantes pour aider à identifier l'ingérence étrangère. Ils ont également l'intention de mesurer les récits, les sentiments et les émotions afin d'évaluer les opinions chinoises sur Taïwan dans les sources médiatiques canadiennes en langue chinoise et leur évolution de 2013 à 2023, ainsi que d'évaluer l'impact de l'information sur Taïwan sur les communautés sino-canadiennes et les institutions canadiennes. Enfin, ils formuleront des recommandations sur la façon de lutter contre l'ingérence étrangère dans les médias canadiens de langue chinoise. L'organisme a reçu 210 037 \$ pour ce projet.

(8) (BCP et/ou Sécurité publique) Pour chaque comité interministériel lié à l'ingérence étrangère, une liste de la fréquence des réunions (ou des dates des réunions si elles sont ponctuelles) et une description de la documentation produite régulièrement pour chaque comité (p. ex. ordres du jour, liste des participants, ordres du jour annotés pour le président, résumés des réunions, procès-verbaux).

NÉANT – cette question ne s'applique pas à PCH.

(9) Une liste de tous les engagements au niveau du directeur de division (ou équivalent) ou à un niveau supérieur avec des représentants de groupes de la diaspora où le sujet de l'ingérence étrangère a été discuté. La liste doit inclure les dates, les noms des représentants du département et de la diaspora et un résumé de la discussion.

NÉANT – Le directeur de division de PCH (ou l'équivalent) ou un niveau supérieur n'a pas consulté les représentants des groupes de la diaspora lorsque la question de l'ingérence étrangère a été abordée.

NON CLASSIFIÉ

(10) Toute mise à jour pertinente liée aux informations fournies dans le rapport institutionnel de l'étape 1.

- NÉANT-PCH n'a pas participé à l'étape 1.

Postes clés (du 1er septembre 2018 au 15 mars 2024)

Liste des postes clés dont les responsabilités étaient liées aux questions couvertes par le mandat de la Commission.

Poste/Titre	Nom
Ministre du Patrimoine canadien	<input type="checkbox"/> Pascale St-Onge (juillet 2023 – aujourd'hui) <input type="checkbox"/> Pablo Rodriguez (octobre 2021 – juillet 2023) <input type="checkbox"/> Steven Guilbeault (novembre 2019 – octobre 2021) <input type="checkbox"/> Pablo Rodriguez (juillet 2018 – novembre 2019)
Sous-ministre	<input type="checkbox"/> Isabelle Mondou (mai 2021 – aujourd'hui) <input type="checkbox"/> Hélène Laurendeau (octobre 2018 – avril 2021) <input type="checkbox"/> Graham Flack (juillet 2014 – septembre 2018)
Sous-ministre adjoint principal, Affaires culturelles	<input type="checkbox"/> Joelle Montminy (mai 2021 – aujourd'hui) <input type="checkbox"/> Jean-Stéphane Piché (octobre 2017 – avril 2021)
Sous-ministre adjoint délégué, Affaires culturelles	<input type="checkbox"/> Owen Ripley (octobre 2022 – aujourd'hui)
Directeur général, Cadres de politiques pour les marchés numériques et créatifs	<input type="checkbox"/> Amy Awad (août 2023 – aujourd'hui) <input type="checkbox"/> Michel Sabbagh (octobre 2022 – juillet 2023) <input type="checkbox"/> Owen Ripley (juin 2018 – octobre 2022)
Directeur, Initiative de citoyenneté numérique	<input type="checkbox"/> Pierre-Marc Perreault (avril 2020 – aujourd'hui) <input type="checkbox"/> Chris Beal (mai 2018 – mai 2020)